

Ville de Castillon-la-Bataille

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal - Séance du 26 juin 2023

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 14 | ABSENTS EXCUSÉS 09 | VOTANTS 20

OBJET : N° L23-06/45-09/RH CREATION DE 3 POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

L'an deux mil vingt-trois, le 26 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 21 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de M Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Josiane ROCHE, Philippe BRIMALDI, Florence JOST, Fernand ESCALIER, Christine JOUANNO, Hicham TARZA, Patrick TRACHET, Saliha EL AMRANI, Valérie LEVERNIER, Nicole CAMPANER, Séverine DECROCK, Sophie SEIGUE.

Etaient absents excusés : Jean-François LAMOTHE donne procuration à Jean-Claude DUCOUSSO, Sylvie LAFAGE donne procuration à Florence JOST, Josette DANIEL donne procuration à Jacques BREILLAT, Pierre MEUNIER donne procuration à Fernand ESCALIER, Jean-Pierre DORIAN donne procuration à Christine JOUANNO, Gérard FERAUDET donne procuration à Josiane ROCHE, Quentin CHIQUET FERCHAUD, Patricia COURANJOU, Jean-Luc BELLEINGUER.

Le scrutin a eu lieu, Josiane ROCHE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat selon un taux fixé par arrêté du préfet de région en vigueur au moment de la signature.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à 2 emplois est de 20 heures et d'1 emploi à 25 heures, la durée du contrat est de 6 mois minimum et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Ville de Castillon-la-Bataille

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal - Séance du 26 juin 2023

Monsieur le Maire propose de créer trois emplois dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu de 1 poste : Agent d'entretien
- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 25 heures
- Rémunération : SMIC

- Contenu de 2 postes : Agent d'entretien
- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de créer 3 postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- **Contenu de 1 poste : Agent d'entretien**
- **Durée du contrat : 12 mois**
- **Durée hebdomadaire de travail : 25 heures**
- **Rémunération : SMIC**

- **Contenu de 2 postes : Agent d'entretien**
- **Durée du contrat : 12 mois**
- **Durée hebdomadaire de travail : 20 heures**
- **Rémunération : SMIC**

- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements et à signer la convention avec Pôle Emploi, la mission locale, Cap Emploi ou le Département et le contrat de travail à durée déterminée avec les personnes qui seront recrutées.

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal

Le 26 juin 2023

**Le Maire
Jacques BREILLAT**



Accusé de réception en préfecture
0834213301088-20230626-L23064509RH-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023

Tableau des emplois non permanents au 1er juillet 2023

Grade ou Emploi	Catégorie	Emploi voté précédemment	Modifications proposées	Emploi soumis au vote	Type de contrat public/privé	Durée du contrat	Vacant	Emploi pourvu au 01/07/2023
SERVICE ADMINISTRATIF		7		7			3	4
Attaché	A	2		2	Contrat de projet - CDD droit public	6 ans		2
Rédacteur	B	1		1	Contrat de projet - CDD droit public	6 ans		1
Agent administratif	C	2		2	CDD droit public - besoin saisonnier	6 mois	2	
Agent administratif	C	2		2	CDD droit public - besoin accroissement temporaire d'activité	12 mois	1	1
SERVICE TECHNIQUE		3	3	6			4	2
Agent technique	C	1		1	CDD droit public - besoin saisonnier	6 mois	1	
Agent technique	C	1	2	3	CDD droit public - besoin accroissement temporaire d'activité	12 mois	2	1
Agent technique	C	1	1	2	CDD droit public - besoin saisonnier	6 mois	1	1
ECOLE MATERNELLE / ECOLE PRIMAIRE / ENTRETIEN DES LOCAUX -							9	7
Agent technique	C	7		7	CDD- droit privé -PEC	12 mois - 35 heures et 1 de 20 heures	4	3
Agent technique	C	2		2	CDD- droit privé -PEC	2 à 30 heures		2
Adjoint technique	C	3		3	CDD droit public - besoin accroissement temporaire d'activité	12 mois - 35 heures - 12 mois à 25 heures	1	2
Agent technique	C	1	1	2	CDD- droit privé -PEC	12 mois - 25 heures	2	
Agent technique	C		2	2	CDD- droit privé -PEC	12 mois - 20 heures	2	
SERVICE MEDIATHEQUE		1		1			1	
Agent du Patrimoine	C	1		1	CDD droit public - besoin saisonnier	16 heures - 2 mois	1	
SERVICE ANIMATION		1		1				1
Maître nageur	B	1		1	Contrat de projet - CDD droit public	6 ans		1
SERVICE POLICE MUNICIPALE								
Adjoint Technique	C							
TOTAL		25	6	31			17	14

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20230626-L23064509RH-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023